

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Vendredi 20 Mars 2026 à 19h30.

Ordre du jour :

2026-15 : Election du Maire

2026-16 : Fixation du nombre d'adjoints

2026-17 : Election des adjoints

Lecture de la charte de l'Elu local et remise à chaque conseiller

- Questions diverses :

- ✚ Commissions communales

- Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : Mardi 31 Mars 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.

Etaient présents : Alain Rondeau, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Grégory Vooren, Charlène Déséchalliers, Delphine Boreau de Roince, Benoit Leduc, Françoise Lemaigen, Chloé Carle, Clémence Beaudet, Dominique Foresto, Cédric Chardron, Maryline Poussier, Marie-Claude Pichot, Djamel Bounadja

Absents excusés :

Monsieur Rondeau ouvre la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 Mars 2026. Monsieur Rondeau passe la présidence à Monsieur Lacroix, doyen du conseil. Le doyen d'âge préside la séance jusqu'à l'élection du maire.

Monsieur Lacroix fait l'appel, vérifie le quorum. Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de rédiger le procès verbal.

Secrétaire de séance : Chloé Carle, conseillère, benjamine du conseil

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NEANT

2026-15 : ELECTION DU MAIRE

Dossier présenté par Monsieur Lacroix, doyen du conseil et donc président de séance

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il est fait lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du CGCT.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : LEDUC Benoit et FORESTO Dominique

S'est déclaré candidat : RONDEAU Alain

Résultats du premier tour de scrutin : RONDEAU Alain : 15 voix
Bulletins blancs : 0

Monsieur Rondeau Alain est élu Maire

2026-16 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, élu Maire,

Vu l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ;

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal » ;

Ce pourcentage donne pour la commune de Jublains un effectif maximum de quatre adjoints.

Il vous est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer quatre postes d'adjoints.

2026-17 : ELECTION DES ADJOINTS

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de la liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Madame Pichot mène la liste d'adjoints avec Monsieur Ansquer, Madame Carle et Monsieur Foresto.

Résultats de la liste menée par Madame Pichot Marie-Claude : 14 voix
Bulletin blanc : 1

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Pichot Marie-Claude. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Lecture de la Charte d'Elu Local et remise à chaque conseiller

Questions diverses :

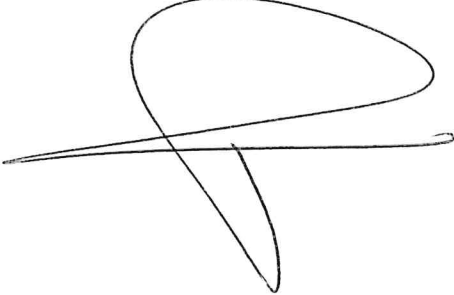
✚ Commissions communales

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : Mardi 31 Mars 2026 à 20h00

Séance levée à 20h30

Alain RONDEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire de séance
Chloé Carle

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, scribbled pattern of lines and loops.

